



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

53^e CONSEIL DIRECTEUR

66^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

CD53.R3
Original : anglais

RÉSOLUTION

CD53.R3

PLAN STRATÉGIQUE DE L'OPS 2014-2019 AMENDÉ

LE 53^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné les amendements proposés aux indicateurs du *Plan stratégique de l'OPS 2014-2019* (Document officiel 345) ;

Accueillant avec satisfaction les améliorations aux définitions et aux critères de mesure pour les indicateurs d'impact et de résultat intermédiaire du Plan stratégique de l'OPS ;

Reconnaissant l'apport précieux du groupe de travail des pays pour *a*) améliorer la définition et les critères de mesure concernant les indicateurs d'impact et de résultat intermédiaire, dont l'élaboration d'un recueil complet d'indicateurs, *b*) évaluer et émettre des recommandations pour affiner la méthodologie de stratification des priorités programmatiques et *c*) élaborer le nouveau système conjoint de suivi et d'évaluation pour le Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 ;

Reconnaissant l'importance d'entreprendre des consultations avec les États Membres pour valider les références et les cibles des indicateurs de résultat intermédiaire du Plan stratégique,

DÉCIDE :

1. D'approuver le *Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 amendé* (Document officiel 345), y compris ses indicateurs révisés.
-

2. De remercier le groupe de travail des pays pour leur engagement et apport précieux à l'amélioration des indicateurs du Plan stratégique, dont l'élaboration d'un recueil complet d'indicateurs, et ses conseils pour l'élaboration du système conjoint de suivi et d'évaluation du *Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 amendé*.
3. De demander à la Directrice :
 - a) de continuer à entreprendre des consultations avec les États Membres concernant toute révision ultérieure des références et cibles d'indicateurs de résultat intermédiaire du Plan stratégique lors de la préparation des programmes et budgets et leur évaluations correspondantes ;
 - b) d'incorporer tout changement nécessaire au Programme et budget 2014-2015 en réponse à la version amendée du *Plan stratégique de l'OPS 2014-2019* ;
 - c) de mettre en œuvre le système conjoint de suivi et d'évaluation pour le Plan stratégique, en collaboration avec les États Membres ;
 - d) de continuer à entamer des consultations avec les États Membres afin de perfectionner le cadre pour la stratification des priorités programmatiques et de l'appliquer aux programmes et budgets futurs ;
 - e) de continuer à travailler en collaboration étroite avec les membres du groupe de travail des pays afin de connaître leur opinions et leurs idées lors de la mise en œuvre du processus conjoint de suivi et d'évaluation, et le perfectionnement du cadre pour la stratification des priorités programmatiques du Plan stratégique de l'OPS ;
 - f) de présenter un rapport sur le statut de l'exécution du *Plan stratégique de l'OPS 2014-2019 amendé* à la fin de la période biennale 2014-2015.

(Cinquième réunion, le 1er octobre 2014)